

Vu, la délibération du 7 Juillet 1980 autorisant le lancement de l'appel d'offres restreint,

Vu, la décision de la commission d'ouverture des plis du 26 Août 1980 ayant dressé la liste des entreprises admises à soumissionner,

Vu, la décision de la commission d'ouverture des plis du 6 Octobre 1980 ayant déclaré l'appel d'offres infructueux et décidant de négocier par marché de gré à gré en priorité avec les entreprises moins disantes,

Sur le rapport de Monsieur MALOT, Architecte de l'opération, Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux, propose de retenir les entreprises les moins disantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- de retenir les entreprises déclarées les moins disantes par la commission des marchés et dont la liste est ci-après annexée, pour exécuter les travaux de restauration et d'agrandissement de la M.J.C. pour un montant T.T.C. de 2 033 363 F 00,
- autorise Monsieur le Maire à signer les dits marchés avec les entreprises retenues pour le montant indiqué sur la liste ci-annexée,
- rappelle qu'un crédit de 1 490 121 F 57 a été inscrit au budget supplémentaire 1980,
- dit qu'un crédit complémentaire de 709 878 F 50 sera inscrit au budget primitif 1981.

LOT N°1 - GROS OEUVRE - V.R.D.

Entreprise CRACCO ----- T.T.C. 815 355 F 00

LOT N°2 - CHARPENTE - SUPPORT D'ETANCHEITE

Entreprise MADDALON ----- T.T.C. 155 164 F 00

LOT N°3 - COUVERTURE - ETANCHEITE

Entreprise MADDALON ----- T.T.C. 82 227 F 00
(couverture tuiles)

Entreprise SOPREMA ----- T.T.C. 51 674 F 00
(étanchéité sur terrasse)

LOT N°4 - PLATRIERIE ISOLATION

Entreprise MUNIER ----- T.T.C. 160 591 F 00

LOT N° 5 - ELECTRICITE

Entreprise KAUFMANN ----- T.T.C. 76 440 F 00

LOT N° 6 - MENUISERIES BOIS INTERIEURES ET EXTERIEURES

Entreprise VENTURINI ----- T.T.C. 199 650 F 00

LOT N° 7 - SERRURERIE MENUISERIE METALLIQUE

Entreprise JOLY ----- T.T.C. 34 692 F 00

LOT N° 8 - PLOMBERIE SANITAIRE

THERMIQUE DE L'EST ----- T.T.C. 45 570 F 00

LOT N° 9 - CHAUFFAGE

THERMIQUE DE L'EST ----- T.T.C. 208 091 F 00

LOT N° 10 - PEINTURE

SOCIETE NANCEIENNE DE PEINTURE ----- T.T.C. 84 767 F 00

LOT N° 11 - REVETEMENT DE SOL

Entreprise CHOLET ----- T.T.C. 75 747 F 00

LOT N° 12 - VITRERIE

FAVILOR ----- T.T.C. 21 002 F 00

LOT N° 13 - PLANTATIONS

KEIP ----- T.T.C. 22 393 F 00